



15ème législature

Question N° : 27856	De Mme Valérie Lacroute (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > police	Tête d'analyse > Aide à la mutation des fonctionnaires de police victimes de violences conjugales	Analyse > Aide à la mutation des fonctionnaires de police victimes de violences conjugales.
Question publiée au JO le : 31/03/2020 Question retirée le : 30/06/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'aide à la mutation des fonctionnaires de police victimes de violences. Les missions des fonctionnaires de police sont essentielles pour garantir la sécurité des Français. Dans le contexte actuel, les femmes et les hommes qui choisissent cette voie font honneur à leur pays. D'autant plus que, pour la plupart d'entre eux, l'exercice de ces missions implique notamment des sacrifices dans leur vie personnelle. Comme dans toutes les familles, celle de la police n'échappe pas aux conflits intrafamiliaux. Lorsqu'une femme policière est victime de violence par son conjoint lui-même policier, l'enquête doit permettre de faire la lumière sur les faits reprochés. Une fois les faits constatés, la victime peut éprouver un sentiment de culpabilité à l'égard de ses collègues. Ce sentiment n'est pas propre à la police et personne ne peut prendre la place de celle-ci pour lui faire comprendre qu'elle n'est en rien responsable de la situation. Pour autant, la victime peut ressentir le besoin de changer de département pour échapper aux regards des collègues afin de se reconstruire. Or cette demande de mutation n'est pas facilitée et la victime doit faire face à un nouveau parcours du combattant. Elle lui demande comment il peut agir pour simplifier les démarches administratives des fonctionnaires de police victimes de violences conjugales.